

### Mises à jour

**Modifications à votre couverture** – Les clients actuels doivent communiquer avec Agricorp au plus tard le **10 mai 2026** pour ajouter ou retirer des produits agricoles, ou pour changer les niveaux de garantie et choisir d'autres options.

### Taux

Les taux de prime qui sont publiés par Agricorp représentent la portion de la prime du client. Les taux de prime sont fixés annuellement et sont basés sur le prix des produits agricoles et les demandes d'indemnisation antérieures.

#### Tabac jaune

***Votre prime = taux de prime × valeur garantie***

Valeur garantie = production garantie × prix contractuel moyen pondéré




Production garantie = rendement agricole moyen × n<sup>br</sup> d'acres × niveau de garantie

#### Tabac noir et tabac Burley

***Votre prime = nombre d'acres × taux de prime de la couverture choisie***

Si vous adhérez à l'Assurance-production depuis plus d'un an, votre taux de prime peut faire l'objet d'une remise de prime ou d'une surprime, d'après l'historique de vos demandes d'indemnisation. Pour connaître vos taux de prime, y compris toute remise de prime ou surprime à laquelle vous avez droit, consultez votre *Avis de renouvellement*.

### À propos des primes

-  Le coût des taux de prime est partagé avec les gouvernements.
-  **60 %** du coût des primes est payé par les gouvernements fédéral et provincial, en plus de la totalité des frais d'administration.
-  **40 %** du coût des primes est payé par les clients.

# Tabac jaune

## Taux de prime 2026

Production garantie (lb)	Taux de prime par niveau de garantie (\$/lb)		
	80 %	85 %	90 %
0 à 30 000	0,0083 \$	0,0102 \$	0,0121 \$
30 001 à 40 000	0,0079 \$	0,0098 \$	0,0117 \$
40 001 à 50 000	0,0075 \$	0,0094 \$	0,0113 \$
50 001 à 60 000	0,0071 \$	0,0090 \$	0,0109 \$
60 001 à 70 000	0,0067 \$	0,0086 \$	0,0104 \$
70 001 à 80 000	0,0063 \$	0,0082 \$	0,0100 \$
80 001 à 90 000	0,0058 \$	0,0077 \$	0,0096 \$
90 001 à 100 000	0,0053 \$	0,0072 \$	0,0090 \$
100 001 à 110 000	0,0048 \$	0,0067 \$	0,0086 \$
110 001 à 120 000	0,0043 \$	0,0062 \$	0,0081 \$
120 001 à 130 000	0,0038 \$	0,0057 \$	0,0076 \$
130 001 à 140 000	0,0033 \$	0,0052 \$	0,0071 \$
140 001 à 150 000	0,0028 \$	0,0047 \$	0,0066 \$
150 001 à 160 000	0,0024 \$	0,0042 \$	0,0061 \$
160 001 à 170 000	0,0018 \$	0,0037 \$	0,0056 \$
170 001 -	0,0014 \$	0,0032 \$	0,0051 \$

## Taux de la couverture de replantation et de la couverture de récupération

Indemnité de replantation maximale (\$/acre)	Limite de la couverture de récupération maximale (\$/acre)
403 \$	266 \$

## Prix d'indemnisation

Le prix d'indemnisation représente 82 % du prix contractuel moyen pondéré établi par les acheteurs agréés et approuvé par Agricorp.

# Tabac noir et tabac Burley

## Taux de prime 2026

Type	Prix d'indemnisation maximal de la couverture de replantation (\$/acre)	Prix d'indemnisation (\$/lb)	Taux de prime par niveau de garantie (\$/acre)				
			70 %	75 %	80 %	85 %	90 %
Tabac Burley	533 \$	Correspond à 80 % du prix de transformation moyen pour le tabac Burley séché à l'air et le tabac séché à la fumée	25,48 \$	34,47 \$	45,78 \$	S.O.	S.O.
Tabac noir	533 \$	Correspond à 80 % du prix de transformation moyen pour le tabac noir séché à l'air et le tabac séché à la fumée	S.O.	77,31 \$	90,67 \$	110,56 \$	142,06 \$

## Dates

### Dernier jour pour...

Ajouter ou retirer des produits agricoles (clients actuels)	10 mai 2026
Souscrire une couverture (nouveaux clients)	10 mai 2026
Modifier une couverture existante (p. ex. niveau de garantie, prix d'indemnisation et autres options de couverture)	10 mai 2026
Finir la plantation	20 juin 2026
Fournir le numéro de votre certificat d'inscription de producteur de tabac en feuilles à Agricorp	30 juin 2026
Déclarer des superficies	30 juin 2026

**Sauf erreurs ou omissions.**

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

**Pour nous joindre**

1 Stone Road West  
C. P. 3660 succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4  
1 888 247-4999  
Télec. : 1 519 826-4118  
contact@agricorp.com  
agricorp.com  
English version available.  
Formats accessibles disponibles.

